

Compte rendu du comité du 1^{er} octobre 2020

Le 1^{er} octobre s'est tenu le premier comité de l'année 2020-2021, sensé être celui de septembre.

Pour rappel, le comité est constitué de :

- Le président
- Le vice-président (encore appelé conseil)
- Le past président
- Le président élu
- Le responsable du protocole
- La secrétaire
- La trésorière

Les responsabilités du comité édictées par le Rotary International sont :

- Superviser le travail des dirigeants du club et des membres de commission.
- Superviser le budget du club :
 - Établir un budget qui alloue un montant réaliste aux opérations et actions.
 - Approuver toutes les dépenses hors budget.
- Informer des décisions dans les 30 jours (via le secrétaire) les prospects, y compris les demandes effectuées en ligne, et les Rotariens les ayant proposés.
- Faire le point sur le fonctionnement et les procédures du club pour s'assurer de leur efficacité et de leur utilité.
- Rechercher des moyens créatifs pour rendre le club plus flexible et dynamique, attirer de nouveaux membres et impliquer davantage les membres actuels.
- Analyser les besoins locaux et internationaux, et formuler des objectifs répondant aux besoins.

Ce premier comité avait pour ordre du jour :

- Venue du gouverneur le 18 novembre 2020
- Positionnement par rapport aux rotariens ne payant pas ou en retard de cotisation
- Préparation de l'AG ordinaire du club

1. La venue du gouverneur

Le gouverneur rendra visite au club des Sables d'Olonne le mercredi 18 novembre prochain. S'agissant d'un mercredi et non d'un jeudi, nous espérons que ceux qui ne peuvent pas se libérer le jeudi soir pourront le faire à cette occasion le mercredi soir.

Une chambre sera réservée pour Éric Trigolet et son épouse Catherine pour la nuit du 18 au 19 novembre aux Jardins de l'Atlantique.

Le gouverneur, accompagné de notre ADG, recevra le comité du club et d'autres personnes qui le souhaiteraient le mercredi après-midi à partir de 18 heures dans une salle de la maison des familles rurales à Bourgenay, et ce jusqu'à 19h30 (horaires validés par Éric Trigolet)

Marie-Christine Bidet prépare de son côté une visite pour Catherine Trigolet pendant le temps de réunion.

Le repas sera pris dans la salle de restauration de la MFR à partir de 20h30, le club devant effectuer la mise en place entre 20h et 20h30, sous l'organisation de Alain Auger et Philippe Delfau.

Pour rappel, le repas est composé comme suit :

- Apéritif à table
- Plateau de fruits de mer (ceux qui ne les aiment pas ou ne les supportent pas sont invités à le dire rapidement à Alain Auger)
- Dessert
- Café

Le coût total du repas par membre et conjoint sera transmis avant le 9 octobre par Alain Auger au président et communiqué aux membres dans la foulée en même temps qu'un Doodle ou un sondage à partir du site du club pour connaître le nombre exact de convives.

2. Positionnement par rapport aux rotariens ne payant pas ou en retard de cotisation

Dans un premier temps, nous avons étudié le bilan financier du club.

Celui-ci s'établit comme suit :

- Solde compte chèque CIC (compte courant Association) : 1537,84 euros
- Solde livret CIC : 184,24 euros
- Solde compte courant TARNEAUD + international : 12,78 euros
- Solde compte TARNEAUD Student : 44,04 euros
- Solde compte TARNEAUD moules frites : 29,55 euros

• Solde compte TARNEAUD HTMA :	5,12 euros
• Solde compte TARNEAUD Gala :	10,75 euros
• Solde compte TARNEAUD Pub :	3,50 euros
• Solde compte TARNEAUD EET :	4,47 euros
• Solde compte TARNEAUD LA ROTARIENNE :	34,84 euros
• Livret A (économies du club)	45010,00 euros

Cette présentation, demandée comme telle par le président, est quelque peu incomplète pour permettre une bonne compréhension des montants et la continuité des engagements de notre club.

La somme provisionnée sur le livret A contient effectivement les économies du club, économies ayant pour vocation à compenser des actions qui rateraient leurs objectifs de collecte de fonds (intempéries, crise sanitaire, etc.).

Mais ce livret A contient également les provisions 2019 ou 2020 de certaines actions non réalisées (HTMA 2020, club L'outil en main de Mouttier les Mauxfaits [1000 euros], par exemple) mais aussi les sommes que le club souhaite verser à l'action Polio + ou à la Fondation, ou qu'il désire engager dans certaines actions comme Student Exchange.

Pour information, les cotisations versées par le club annuellement sont :

- Cotisation internationale : 3388,88 euros
- Cotisation District : 5390 euros

Pour l'année 2019, les sommes suivantes ont été également versées :

- Cotisation POLIO + : 1500 euros
- Cotisation Fondation : 2500 euros

Le budget prévisionnel du district, et rectificatif si nécessaire, est présenté à chaque AG ordinaire du district comme celle qui se déroulera le 10 octobre prochain et pour laquelle nous sommes 6 du club à y participer.

Concernant les retards de paiement des cotisations, un rappel a été fait des dispositions des statuts du club (article 13 § 3). Il s'avère nécessaire que le parrain soit associé en amont à toute procédure pouvant conduire à l'exclusion d'un membre qui ne respecte pas ses obligations. Ceci pourrait être introduit dans les statuts lors de l'AG de décembre prochain. Le prochain comité décidera ou non de proposer cette modification aux votes.

Une liste des membres sera actualisée pour bien différencier les membres actifs à jour, les membres d'honneur et les membres en retard de paiement.

Il est rappelé que le club paie des cotisations au Rotary International et au district au prorata du nombre de membres le composant. Le club doit verser ces cotisations ainsi que payer les abonnements à Rotary Mag. Le reste de la cotisation contribue au fonctionnement du club en interne.

C'est pour cette raison que des rappels sont faits aux retardataires et que le paiement par virement est encouragé afin de mieux respecter les échéances.

Aucune procédure d'exclusion n'a été déclenchée, les principaux retardataires ayant réglés leurs dus, certains le jour même du comité.

Toujours sur l'aspect financier du club, le comité s'est prononcé sur l'exonération partielle de cotisation pour un membre du club rencontrant des difficultés, auquel il a été demandé de s'attacher à être présent à au moins 1 réunion par mois.

Ce dossier a été traité en coopération avec son parrain qui a également été informé par le président de la décision du comité.

3. Préparation de l'AG ordinaire du club

L'assemblée générale du club est organisée le **10 décembre 2020**.

Pour rappel, à l'article 7 du règlement intérieur, il est indiqué que :

« Les votes se font de vive voix ou à main levée, sauf pour l'élection des administrateurs et des dirigeants qui se fait à bulletin secret. Le comité peut également décider de soumettre certaines résolutions à un vote à bulletin secret. Chaque membre ne peut détenir qu'une seule procuration. »

L'article 11 § 4 des statuts du club précise :

*« **Dirigeants.** Les dirigeants du club sont : le président, le président sortant, le président élu, le secrétaire et le trésorier auxquels il est possible d'inclure un ou plusieurs vice-présidents, qui font partie du comité, et, s'il est nommé, le chef du protocole, qui peut faire partie du comité selon les dispositions du règlement intérieur [...] »*

En conséquence, le vote à main levée n'est pas permis pour l'élection à un de ces postes.

Une proposition de modification de l'article 7 du règlement intérieur sera présentée au comité de fin octobre pour permettre le choix. Si cette proposition est retenue, une assemblée générale extraordinaire sera organisée avant l'AG de décembre.